



Histoire de grades et de fédérations

En fin 2003, la FFAB a signé avec la FFAAA et le Ministère, après l'avoir négocié pendant plus d'un an, l'actuel règlement des grades. Et très vite, elle a contesté ce règlement qu'elle a qualifié de «fusionnel».

Ses dirigeants, persuadés de détenir l'Aïkido véritable délivré par leur Maître, mènent en effet une politique de scission et d'isolement et estiment que les examens, tels qu'ils sont prévus par le règlement, ne permettent pas la reconnaissance de la valeur et de la spécificité de leurs candidats.

Malgré de nombreuses réunions de hauts techniciens et des échanges souvent cordiaux, ils n'ont toujours pas, à ce jour, démontré ce qui fait la spécificité de l'Aïkido que leur Maître leur enseignait.

Ainsi, d'examen en examen, leur contestation a été développée au point que les juges d'origine FFAB ont vu leur liberté de décision gravement compromise. *(voir revue officielle SESERAGI octobre 2009 Edito : «Je compte sur les juges fédéraux et toutes les forces vives pour défendre l'intérêt fédéral avec acharnement. Au cours des examens les jurys doivent défendre, sans état d'âme, notre spécificité et nos candidats avec conviction...» Pierre Grimaldi, Président de la FFAB)*

Ils en sont arrivés à refuser toute réunion de la Commission des grades si le Ministère n'y participait pas, en exigeant de modifier le règlement dans le sens de la cassure de l'Aïkido Français.

Face à cette guérilla permanente, la FFAAA a réaffirmé sans relâche son attachement à l'unicité de l'Aïkido, dans le respect de l'ouverture et la diversité d'enseignement - aucune obligation de pratiquer comme tel ou tel Maître n'est imposée.

Et nous avons continué à demander la création d'une fédération unique, avec l'assentiment du Ministère et contre l'avis de la FFAB.

En juin 2008, alors que l'unification de l'Aïkido Français était en vue pour la fin de l'année, Le Ministère a brutalement changé de cap, sans explication, et cessé d'exiger la fédération unique. Des pressions occultes exercées à haut niveau ont ainsi eu raison, provisoirement sans doute, de l'unité de l'Aïkido Français.

Alerté sur la situation de blocage des examens et des diplômes, l'État, qui est responsable de leur équité, a décidé de recourir en 2010 à un nouveau médiateur, Francis Didier, Président de la fédération de Karaté.

Tout en regrettant profondément que les difficultés de l'Aïkido français soient ainsi publiquement exposées, la FFAAA a donné son accord et a aussitôt décidé d'apporter son aide et son expertise à Francis Didier afin de lui permettre d'élaborer un règlement qui permette des examens enfin équitables avec des jurys plus nombreux, exonérant ainsi les juges FFAB des consignes de leurs dirigeants.

Ce processus n'est, à l'évidence, pas destiné à mettre l'Aïkido «sous la coupe du Karaté» comme des esprits chagrins ont pu le laisser entendre, la Fédération de Karate n'ayant aucune envie de gérer les examens de l'Aïkido.

En attendant la mise au point de ce nouveau règlement, La FFAAA a réussi à organiser, à son siège, une réunion de la CSDGE et ainsi permis que tous les grades passés sur examens depuis plus d'un an soient enfin validés.

Nous avons aussi exprimé notre volonté que les examens prévus en février puissent être normalement organisés, et, de fait, ils le seront dans le respect du règlement actuel.

Il n'y a, dans toutes ces difficultés et contrairement à ce qui est parfois affirmé, aucune « querelle de chefs » mais bien l'opposition entre deux systèmes :

- la FFAAA qui est ouverte à tous ceux qui se réfèrent à l'Aïkido de O Sensei et de l'Aïkikai de Tokyo et leur laisse la liberté de pratiquer comme ils le souhaitent en suivant qui ils veulent,
- la FFAB, modèle de type féodal qui se réfère à un Maître aujourd'hui malheureusement disparu.

Le Bureau fédéral